

## LISTE TARIFAIRE DU CANADA

Numéro	Désignation des articles	Colonne I		Colonne II
		Catégorie d'échelonnement	Taux de base	Taux de base
9013.90.20	--- Des marchandises du n° tarifaire 9013.20.10	A	6.5 %	6.5 %
9013.90.30	--- Des marchandises des n° tarifaires 9013.80.10, 9013.80.21, 9013.80.29 ou 9013.80.90	A	2.5 %	3.7 %
90.14	Boussoles, y compris les compas de navigation; autres instruments et appareils de navigation.			
9014.10	- Boussoles, y compris les compas de navigation			
9014.10.10	--- Pour la navigation maritime ou aérienne	D	En fr.	En fr.
9014.10.90	--- Autres	A	3 %	3 %
9014.20.00	- Instruments et appareils pour la navigation aérienne ou spatiale (autres que les boussoles)	D	En fr.	En fr.
9014.80	- Autres instruments et appareils			
9014.80.10	--- Pilotes automatiques (navigation maritime)	A	2.5 %	4.6 %
9014.80.20	--- Sonars et sondeurs acoustiques	A	6.5 %	6.5 %
9014.80.30	--- Sextants	D	En fr.	En fr.
9014.80.90	--- Autres	A	2.5 %	2.5 %
9014.90	- Parties et accessoires			
	--- Boussoles, y compris les compas de navigation :			
9014.90.11	---- Des marchandises du n° tarifaire 9014.10.10	D	En fr.	En fr.
9014.90.12	---- Des marchandises du n° tarifaire 9014.10.90	A	5 %	5 %
9014.90.20	--- Des marchandises du n° tarifaire 9014.20.00	D	En fr.	En fr.
9014.90.30	--- Des marchandises du n° tarifaire 9014.80.10	A	2.5 %	4.6 %
9014.90.40	--- Des marchandises des n° tarifaires 9014.80.20 ou 9014.80.30	A	6.5 %	6.5 %
9014.90.50	--- Des marchandises du n° tarifaire 9014.80.90	A	2.5 %	3.7 %
90.15	Instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement, de photogrammétrie, d'hydrographie, d'océanographie, d'hydrologie, de météorologie ou de géophysique, à l'exclusion des boussoles; télémètres.			
9015.10	- Télémètres			
9015.10.10	--- Pour les appareils de prises de vues	D	En fr.	En fr.
9015.10.90	--- Autres	A	2.5 %	2.5 %
9015.20	- Théodolites et tachéomètres			